



16ème législature

Question N° : 14449	De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >Communication données SOP	Analyse > Communication données SOP.
Question publiée au JO le : 23/01/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les données du module Signalement ordre public, mis en œuvre par le direction générale des étrangers en France depuis juillet 2023. Selon les dires de la Première ministre, en date du 4 janvier 2024, ce module « permettra d'ici quelques mois d'avoir un suivi de l'ensemble des signalements opérés par les préfetures tant pour les étrangers en situation régulière qu'irrégulière ». Il souhaite donc savoir si les données statistiques issues de ce module seront communiquées à la représentation nationale et si oui, sous quel délai.